

# COVID19: le CHR Lomé-Commune réquisitionné, Les commerçants mis en garde



Le gouvernement togolais multiplie les mesures contre le Coronavirus. Il vient de réquisitionner le CHR Lomé-Commune pour la prise en charge des personnes atteintes de cette pandémie. Dans le même temps, les autorités togolaises haussent le ton face à la spéculation des prix de certains produits de première nécessité.

*« En raison de l'évolution de l'épidémie au COVID-19 dans notre pays, le Chef de l'Etat a décidé que le CHR Lomé-Commune soit dédié uniquement à la prise en charge des maladies infectieuses », a annoncé samedi le gouvernement.*

Dans un communiqué sorti à cet effet, les autorités indiquent que les dispositions urgentes ont été prises et les malades de COVID-19 sont transférés dans ledit CHR.

{loadmoduleid 210}

Quant aux patients qui y étaient hospitalisés, il revient qu'ils ont été transférés dans les autres hôpitaux publics de Lomé. Les consultations et admissions au CHR Lomé-Commune sont suspendues jusqu'à nouvel ordre, selon les pouvoirs publics.

*« Les patients sont priés de se diriger dorénavant vers le CHU Sylvanus Olympio, le CHU Campus, l'Hôpital de Bè ou les*

*autres établissements de soins publics ou privés de Lomé », ajoute le gouvernement.*

### **La flambée des prix**

Les autorités togolaises ont également réagi au sujet de la spéculation observée sur les prix de certains produits de première nécessité. Il s'agit des produits comme le lait, le riz, la farine de blé, les huiles végétales, les concentrés de tomates, le sucre, savon de ménage, les pâtes alimentaires, le gel hydro alcoolique, les masques et gants de protection, notamment.

*« Ces pratiques, qui créent des pénuries artificielles sur les marchés, sont contraires aux dispositions des articles 13 et 18 de la loi n°99-011 du 28 décembre 1999 portant concurrence au Togo », condamne le gouvernement qui annonce des descentes.*

Par ailleurs, il est demandé aux détenteurs des supermarchés, superettes, boutiques et officines le respect des mesures barrières, notamment la distance sécuritaire, le lavage des mains, la limitation du nombre de clients et le contrôle de température à l'entrée.

{loadmoduleid 212}